

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 2 mai à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire ouvre la séance avec l'adoption du compte rendu du Conseil municipal du mercredi 27 mars 2019.

Le Conseil municipal adopte le compte-rendu dans la forme, à l'unanimité, sans observations ni remarques.



Au titre de l'Urbanisme, Monsieur le Maire débute avec la présentation de deux projets au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Il s'agit d'une demande de soutien de l'Etat pour les investissements des collectivités locales sur des projets éligibles par l'Etat.

Cette année, il est proposé deux dossiers sur les six thèmes déterminés par la loi qui les rend éligibles. Il s'agit de :

1. **Rénovation thermique, transition énergétique, et développement des énergies renouvelables** (Travaux d'isolation des bâtiments sur anciennes ou nouvelles constructions, développement des énergies renouvelables)
2. **Mise aux normes et sécurisation des équipements publics** (travaux de mise en accessibilité, de sécurisation de l'accès aux écoles ou aux lieux publics sensibles)
3. **Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements**
4. **Développement du numérique et de la téléphonie mobile** (renforcement de la présence de services de connexion à internet par des réseaux Wifi publics gratuits, soutien aux initiatives relatives à l'inclusion numérique ou au développement du télétravail)
5. **Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires** (notamment dans le cadre du dédoublement des classes dans les zones REP+)
6. **Réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants** (opérations liées à l'accroissement du nombre d'habitants et plus particulièrement celles liées à l'accueil des migrants)

Il est précisé que les dossiers proposés sollicitent un financement à hauteur de 80 % du montant des travaux hors taxes, qu'il n'est pas possible de déposer plus de 2 dossiers et que ceux-ci doivent être mis en œuvre rapidement.

Le premier dossier concerne le Pass'Agés Vauvettes et notamment le système de climatisation à installer.

L'estimation de ces travaux est de 35 855.20 € pour laquelle il est proposé de solliciter une subvention de 28 684.16 €.

Le second concerne la démolition et le remplacement d'un module au Mille Club, ceci afin de réhabiliter les locaux vétustes et de les adapter pour améliorer les conditions d'accueil des usagers.

L'estimation des travaux est de 115 500 € HT pour laquelle il est proposé de solliciter une subvention de 69 300 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les propositions ainsi que le plan de financement présentés et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions afin d'accompagner la réalisation de ces projets.

Madame LESCARD prend la parole pour regretter que la climatisation n'ait pas été prévue au moment de la construction du Pass'Agés Vauvettes qui est un équipement neuf.

Monsieur le Maire prend note de cette remarque justifiée.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les actions présentées ainsi que leur plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer tout document nécessaire à ces opérations.



Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif à la cession d'un terrain à bâtir sur la ZA Bonsecours.

Messieurs BOUMEZIANE souhaitent acquérir un terrain d'une contenance de 2 870 m² pour construire une salle polyvalente pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes et des salles d'activités.

Le prix de cette cession a été fixé à 66 729 € TTC TVA sur marge incluse.

Monsieur le Maire précise que ce projet répond à différents types de demandes reçues au sein des services de la Ville.

Mme LESCARD fait remarquer que nous avons une salle sur Nuisement qui fait l'objet de nuisances et appelle à la vigilance.

Elle est favorable à la cession mais émet des réserves quant au devenir de cette salle.

Monsieur le Maire lui précise qu'il convient de comparer les surfaces de terrain et les capacités d'accueil entre les deux équipements.

Mme LESCARD s'interroge sur les quantités de demandes formulées et les besoins.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de répondre à la demande du milieu associatif et également un lieu de réunion pour les familles répondant à diverses circonstances.

La Ville est également sollicitée par le milieu associatif pour accueillir des demandes ponctuelles.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette cession au montant proposé et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à cette transaction.



Monsieur le Maire aborde ensuite la cession du parking « Bricomarché » au syndicat des copropriétaires, avenue Marc Chappey.

Il indique que la Ville a acquis en 2004, un terrain à usage de parking au Centre Commercial au prix de 57 076.91 € afin d'entreprendre des travaux de réaménagement des espaces publics sur l'avenue Marc Chappey et la route de Crécy.

A l'époque, ceci a fait l'objet d'une convention entre les parties par laquelle les copropriétaires s'engagent à assurer tout l'entretien et le bon fonctionnement du parking puis se voir rétrocéder la propriété du dit parking.

Suite à une mutation de la propriété de l'ancien Bricomarché, l'assemblée des copropriétaires a accepté la rétrocession à l'euro symbolique auxquels s'ajoutent les frais de géomètre et les frais notariés à la charge des copropriétaires.

Ceux-ci sont évalués à 1 500 € TTC par le géomètre et 5 100 € pour les frais notariés.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la cession du parking de l'ancien Bricomarché au Syndicat des copropriétaires, à l'euro symbolique, avec les frais de géomètre et les frais de notaire à la charge exclusive des copropriétaires, et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à cette transaction.



Monsieur le Maire poursuit avec la signature d'une convention pour le diagnostic archéologique de la ZAC Bois du Chapitre.

Pour que cette dernière tranche puisse démarrer, il convient de recourir en amont à un diagnostic archéologique, ayant pour but d'assurer la détection et l'étude scientifique de vestiges susceptibles d'être détruits par des travaux liés à l'aménagement du territoire.

Le démarrage de celui-ci est prévu le 27 mai pour une durée de 4 semaines et fera l'objet d'une convention avec l'Institut National de Recherches archéologiques Préventives.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.



Monsieur le Maire aborde ensuite la cession de parcelles communales à l'Agglomération du Pays de Dreux.

Dans le cadre du bouclage de la ZAC Porte Sud, l'Agglomération a engagé des études complémentaires afin de tenir compte de nouveaux enjeux de la zone.

Il est proposé de remettre à l'Agglomération du Pays de Dreux des parcelles afin de répondre aux demandes d'installation d'entreprises et notamment l'implantation d'une entreprise de logistique.

Il est proposé donc de céder à l'Agglomération les parcelles suivantes à l'euro symbolique :

- ZA 338p, ZI 389, ZI 391, ZI 393, ZI 402 et ZI 404p.

Mme MONTIGNY souhaite savoir si la hauteur des entreprises sera limitée sur la route de Blainville.

Monsieur le Maire lui indique que celle-ci est limitée par le règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession desdites parcelles à l'Agglomération du Pays de Dreux à l'euro symbolique, pour la réalisation de nouveaux aménagements, et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à cette transaction.



Au titre de la Direction des Ressources Humaines, Monsieur Joël LESAGE poursuit avec la création d'un poste d'agent social à temps complet à compter du 1^{er} juin 2019 au niveau de l'équipement Pass'Agés Vauvettes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création de ce poste à compter du 1^{er} juin 2019.



Monsieur LESAGE aborde ensuite le point relatif à la revalorisation des frais d'hébergement.

Monsieur LESAGE informe le Conseil municipal sur la nouvelle réglementation en vigueur en terme de frais d'hébergement.

Le taux de base pour l'hébergement est fixé à 70 €, à 15.25 € pour le déjeuner et à 15.25 € pour le dîner en France.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'application du taux proposé, à compter du 3 mai 2019.



Monsieur LESAGE propose ensuite au Conseil municipal de créer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 5h25/35h pendant un an et pourrait intervenir à compter du 12 mai 2019, ceci afin de renforcer l'équipe du service informatique.

Monsieur le Maire indique que le Directeur est employé sur les trois collectivités afin d'avoir une vision plus globale des systèmes informatiques des collectivités.

Ce poste à temps non complet permettra un soutien technique nécessaire, suite à la mutation d'un agent du service.

Il est indispensable qu'un technicien sécurité soit recruté afin de retrouver une stabilité dans le service à l'issue de la période d'un an.

Le Conseil municipal accepte, à la majorité moins une abstention, la création du poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 12 mai 2019.



Monsieur LESAGE aborde ensuite les créations de postes suite à la nomination au titre de la promotion interne 2019 de trois agents.

Il est nécessaire de créer les postes suivants à compter du 1^{er} juin 2019 afin de pouvoir nommer les agents :

- 1 poste d'attaché,
- 1 poste de rédacteur,
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la création de ces postes à compter du 1^{er} juin 2019.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Trois contrats sont passés avec la Société APAVE de MAINVILLIERS (28) pour les prestations suivantes :
 - Intervention ponctuelle de diagnostic de sécurité des personnes des salles de classes en étage du groupe scolaire Jules Vallès de Vernouillet,
 - Intervention ponctuelle de Vérification réglementaire en exploitation (VRE) des installations de sécurité incendie à la Maison de Quartier de la Tabellionne de Vernouillet,
 - Prestation de coordination sécurité protection de la santé avant les travaux de réfection de sols et remplacement de matériels de la cuisine centrale de Vernouillet.
- ✓ Contrat passé avec la Société SARL 2PA de LAVAL (53), d'une durée de 1 an à compter du 1^{er} mai 2019, reconductible 3 fois pour une durée maximum de 4 ans, pour le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau potable,
- ✓ Quatre contrats sont passés avec le cabinet Bureau Véritas de CHARTRES (28) pour les missions suivantes :
 - Mission relative à une prestation de coordination sécurité protection de la santé avant travaux de remplacement de l'arrosage automatique du stade des Grands Prés,
 - Mission de coordination sécurité protection de la santé avant travaux de remplacement et mise en place de modulaires,
 - Mission de contrôle technique avant travaux de remplacement et mise en place de modulaires,
 - Mission de vérification d'une ligne de vie au stade des Grands Prés.
- ✓ Souscription d'une convention de mise à disposition d'emballages de gaz médium et grandes bouteilles avec la société AIR LIQUIDE de PARIS (7^{ème}),
- ✓ A l'occasion de la saison culturelle de la commune, un contrat est passé avec la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, pour son établissement « L'Atelier à Spectacle » pour une séance du spectacle « 26 :8 » dans le cadre du Festival Jeune Public « Premiers arrivés », le 10 avril 2019.

La séance est close à 22 h15.